



Bulletin d'adhésion 2023/2024

Photo

NOM : Prénom :
Date de naissance : Sexe : F M Nationalité :

Adresse :
Tél. : Mail :

Renouvellement :
1^{re} adhésion :
Mutation : Club Précédent :
N° Licence FFA :

CATÉGORIES (valables à partir du 1^{er} septembre 2023)

U10 (EA)	U12 (PO)	U14 (BE)	U16 (MI)	U18 (CA)	U20 (JU)	U23 (ES)	Seniors (SE)	Masters (VE)
2015 à 2017	2013 et 2014	2011 et 2012	2009 et 2010	2007 et 2008	2005 et 2006	2002 à 2004	1990 à 2001	1989 et avant

COTISATIONS

L'adhésion est forfaitaire et annuelle et ne peut donc donner lieu à remboursement quel qu'en soit le motif.

Type de licence	Montant
Licence Découverte (U10-U12)	200,00 €
Licence Compétition (U14 à Masters)	
Licence Loisir Running et Loisir Santé (U18 à Masters)	
Licence Marche Nordique Loisir (U18 à Masters)	130,00 €
Licence Encadrement (U16 à Masters)	140,00 €

Réduction Famille (à partir du 3^e membre du même foyer) :

- 130 € pour le 3^e membre,
- 80 € pour le 4^e,
- Gratuit à compter du 5^e.

Tarif Spécial Licenciés Sports connexes (sur avis du Directeur Sportif) : 140 €

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR (les dossiers incomplets ne seront pas acceptés)

Le présent bulletin d'adhésion dûment complété et signé,
Le montant total de la cotisation,
La copie d'une pièce d'identité pour les nouveaux adhérents,
Pour les mutations, un dossier complémentaire devra être rempli.

TYPE DE LICENCE CHOISIE /MODE DE RÈGLEMENT

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Athlé Découverte | <input type="checkbox"/> Chèque (à l'ordre du SAM Athlétisme)* |
| <input type="checkbox"/> Athlé Compétition | <input type="checkbox"/> Espèces |
| <input type="checkbox"/> Athlé Loisir Running | <input type="checkbox"/> Chèques Vacances, Coupons Sport |
| <input type="checkbox"/> Athlé Loisir Santé | <input type="checkbox"/> Autres (Pass'Sport...) |

*Un règlement échelonné est possible (3 chèques maximum) ; les chèques sont encaissés en fin de mois.

CERTIFICAT MÉDICAL

À partir du 1^{er} septembre 2023, il n'est plus nécessaire, pour les majeurs, de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied pour adhérer à un club affilié à la Fédération Française d'Athlétisme.

Le certificat médical et le questionnaire de santé sont remplacés par le parcours prévention santé. Ce parcours est obligatoire pour toute licence, sauf pour la licence Encadrement. Il est remplissable uniquement en ligne sur votre espace licencié, sous la forme d'informations et de vidéos à visionner et à valider.

Pour les mineurs, un certificat médical devra être fourni seulement si l'on a répondu oui à au moins une des questions du questionnaire de santé.

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom : Tél fixe :
Prénom : Tél portable :
Allergies :

AUTORISATION DES PARENTS POUR LES MINEURS

J'autorise mon enfant à participer aux activités proposées par le SAM Athlétisme.

Je reconnais que le SAM Athlétisme, organisateur des activités sportives, n'est pas responsable en cas de perte ou de vol des effets personnels.

J'autorise le responsable de l'activité à prendre, à l'égard de mon enfant, toutes les dispositions médicales utiles en cas d'accident et à le faire hospitaliser si nécessaire.

PRÉLÈVEMENT SANGUIN POUR LES ATHLÈTES MINEURS/AUTORISATION HOSPITALISATION

Conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, je, soussigné,

, en ma qualité de (père, mère, représentant légal) de l'enfant , autorise la réalisation de prélèvement

nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.

En ma qualité de (père, mère, représentant légal) de l'enfant, autorise l'hospitalisation de mon enfant en cas de nécessité médicale.

ASSURANCES : Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L 321-6 du Code du Sport

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de MAIF, assureur :

- **aux Clubs :**

une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club et du Licencié au prix de **0,28 € TTC (incluse dans le coût de la licence)**. Un Club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la fédération ; il doit alors fournir une attestation d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Article L.321-1 du Code du Sport).

- **aux Licenciés :**

une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme, au prix de : **0,81 € TTC (incluse dans le coût de la licence)**.

J'accepte l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée

En cas de refus, je reconnais avoir été informé des risques encourus et j'en informe lors de l'inscription en cochant ci-contre.

Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (option 1 et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site www.athle.fr rubrique Assurances).

BÉNÉVOLAT / SOUTIEN AU CLUB

Comme toute association, le SAM Athlétisme est à la recherche de bénévoles pour soutenir ses actions. Ce peut être quelques heures dans l'année pour une aide ponctuelle sur une compétition ou sur un projet particulier faisant appel à des compétences que vous maîtrisez (communication, graphisme, photographie, etc.) ou un engagement plus régulier tout au long de l'année.

Vous pouvez également soutenir les actions du club soit directement par le biais du don aux associations (défiscalisation de 66 % du don), soit en mettant en relation celui-ci avec une entreprise qui serait intéressée par un partenariat ou un sponsoring avec le SAM Athlétisme.

Cochez cette case si vous souhaitez avoir plus d'informations sur le bénévolat ou cette case : si c'est sur le volet partenariat / mécénat

DIVERS

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.

Droit à l'image :

Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre

Loi informatique et libertés (Loi du 6 janvier 1978) :

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le SAM ainsi que par la FFA.

Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. À cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : cil@athle.fr. Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre (l'absence de réponse vaut acceptation)

Données personnelles :

Les données personnelles de l'adhérent sont uniquement destinées à l'administration de l'association et de l'Omnisports dans le cadre de leurs activités. Il est strictement interdit de les divulguer ou de les utiliser à des fins personnelles (exemple : e-mailing) sans l'accord préalable du Bureau.

Infolettre :

Si vous ne souhaitez pas recevoir l'infolettre de la Section, veuillez cocher la case ci-contre (l'absence de réponse vaut acceptation)

Date et signature du licencié (des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur) :